



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1205

9 septembre 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques):**
 – **Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**

À sa réunion tenue le 26 juin 2026, la Commission d'études 3 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9. La Recommandation a à présent été adoptée par la Commission d'études 3 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 doit être appliquée. Les titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative [CACE/1197](#) en date du 2 juillet 2026, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation a pris fin le 2 septembre 2026.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 9 novembre 2026, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: – Titre et résumé du projet de Recommandation

Document: 3/41(Rev.2)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse: <https://www.itu.int/md/R23-SG03-C/en>.

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par la Commission d'études 3 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2108-1

Doc. 3/41(Rév.2)

Prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles

Le projet de révision porte sur le modèle statistique d'affaiblissement dû à un groupe d'obstacles pour un trajet Terre-espace et pour les services aéronautiques décrit au paragraphe 3.3 de l'Annexe 1.

La révision consiste à abaisser la limite de fréquence inférieure utilisée dans la méthode de 10 GHz à 500 MHz.

Dans la Recommandation UIT-R P.2108-1, la répartition de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles dépend de l'angle d'élévation et de la fréquence; dans la proposition de révision, elle dépend en outre de l'altitude de la station au sol et de la hauteur médiane des obstacles.
